

# Les différents types d'écritures



## Sommaire

|  |   |
|--|---|
| 1. Les opérations réelles .....                    | 2 |
| 2. Les opérations d'ordre .....                    | 3 |
| 2.1. Les opérations d'ordre budgétaires .....      | 3 |
| 2.2. Les opérations d'ordre semi-budgétaires ..... | 5 |
| 2.3. Les opérations d'ordre non-budgétaires.....   | 5 |

## **1. Les opérations réelles**

Les opérations réelles donnent lieu à l'émission de titres et de mandats avec encaissement et décaissement de fonds :

- En fonctionnement :
  - les charges à caractère général,
  - les charges de personnel et frais assimilés,
  - les recettes fiscales.
  
- En investissement :
  - les dépenses d'équipement,
  - les opérations pour compte de tiers,
  - les charges financières, les subventions, les dotations...

Les opérations réelles peuvent faire l'objet des restes à réaliser.

### **Remarques :**

#### **Les chapitres globalisés en fonctionnement :**

- Chapitre 011 : Charges à caractère général
- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés
- Chapitre 013 : Atténuation de charges
- Chapitre 014 : Atténuation de produits
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Chapitre 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement

#### **Les chapitres globalisés en investissement :**

- Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Chapitre 041 : Opérations d'ordre à l'intérieur

#### **Les chapitres 02 ne font pas l'objet d'une exécution budgétaire :**

- Chapitre 020 : dépenses imprévues en investissement
- Chapitre 022 : dépenses imprévues en fonctionnement
  
- Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement
- Chapitre 023 : virement de la section d'investissement
  
- Chapitre 024 : produits des cessions d'immobilisations

## **2. Les opérations d'ordre**

Les opérations d'ordre :

- permettent d'améliorer la lisibilité du budget
- ne demandent pas d'encaissement ou de décaissement de fonds
- ne peuvent faire l'objet de restes à réaliser.

Il existe **3 grandes catégories** d'opérations d'ordre :

- Les opérations d'ordre budgétaires
- Les opérations d'ordre semi-budgétaires
- Les opérations d'ordre non budgétaires.

### **2.1. Les opérations d'ordre budgétaires**

- ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement
- sont retracées dans le budget en dépenses et recettes
- donnent lieu à l'émission de titres et de mandats strictement équilibrés.

#### **a) Les opérations d'ordre entre sections :**

Chapitres globalisés de transfert entre sections 040 (Investissement) et 042 (Fonctionnement)

- Les amortissements (6811 et 28...)
- Les provisions budgétaires (6815 et 15...).

D'autres écritures d'ordre particulières :

- Sortie du patrimoine lors d'une cession (exécution uniquement - 675 et 21...)
- Plus ou moins value lors d'une cession (exécution uniquement - 192 et 676 ou 192 et 776)
- Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (021 et 023)  
(Prévision budgétaire uniquement).

#### **b) Les opérations d'ordre à l'intérieur des sections :**

Chapitres globalisés à l'intérieur de la section 041 (Investissement) et 043 (Fonctionnement)

- Intégration des frais d'étude (2031 et 23...) 041
- Variation de stock 043.

|                                      | DEPENSES  | RECETTES  |
|--------------------------------------|---|---|
| <i>Section de<br/>Fonctionnement</i> | <b>043</b><br>Opérations à l'intérieur de la section de<br>Fonctionnement | <b>043</b><br>Opérations à l'intérieur de la section de<br>Fonctionnement |
|                                      | <b>042</b><br>Transfert entre section                                     | <b>042</b><br>Transfert entre section                                     |
| <i>Section d'<br/>Investissement</i> | <b>040</b><br>Transfert entre section                                     | <b>040</b><br>Transfert entre section                                     |
|                                      | <b>041</b><br>Opérations patrimoniales                                    | <b>041</b><br>Opérations patrimoniales                                    |

## **2.2. Les opérations d'ordre semi-budgétaires**

- Emission d'un mandat ou d'un titre sans contrepartie dans le budget
- Opérations déséquilibrées sur le plan budgétaire.

Cela concerne :

- Affectation du résultat (compte 1068)
- Provisions semi-budgétaires (compte 6815).

## **2.3. Les opérations d'ordre non-budgétaires**

- Pas d'émission de mandats ou de titres
- Pas de prévision budgétaire
- Opérations patrimoniales complexes qui n'affectent pas l'autofinancement.

Cela concerne :

- Mise à la réforme de biens
- Apport en nature
- Affectation, mise à disposition en concession ou en affermage de biens.